



Réponse à l'appel à contribution

# Protéger les droits humains durant et après la Covid-19

Rapporteur spécial sur la vente et l'exploitation  
sexuelle des enfants

19 juin 2020

**Juristes pour l'enfance**  
23 rue Royale - 69001 Lyon (France)  
contact@juristespourl'enfance.com  
<https://www.juristespourl'enfance.com>

**Statut consultatif spécial ECOSOC (depuis 2016)**

Juristes pour l'enfance est une association Loi 1901 créée en 2008, poursuivant la défense des droits des enfants, dans tous les domaines et par tous moyens de droit et, en particulier, les droits de l'enfant tels que définis par la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE).

Elle dispose depuis 2016 du statut consultatif spécial ECOSOC.

**Le présent rapport souhaite alerter le Rapporteur spécial sur la vente et l'exploitation sexuelle des enfants de l'ONU sur la situation des enfants nés de GPA pendant la crise de la Covid-19.**

## SOMMAIRE

<b>QUESTION 1 : Les impacts de la crise Covid-19 : une aggravation de la situation des enfants nés de gestations pour autrui (GPA) .....</b>	<b>3</b>
(i) La GPA commerciale traite les enfants comme des objets marchands .....	3
(II) A cause de la Covid-19, les nouveau-nés sont « stockés » en attendant leur livraison .....	3
L'avis de Juristes pour l'enfance .....	4
<b>QUESTION 2 : Les mesures mises en place dans les Etats : des politiques en faveur des clients et ignorant l'intérêt des enfants.....</b>	<b>4</b>
(i) Les mesures des Etats clients de GPA internationales.....	4
(ii) Les mesures des Etats producteurs de GPA internationales.....	5
L'avis de Juristes pour l'enfance .....	5
<b>QUESTION 3 : Recueillir les données des atteintes aux enfants : les intermédiaires marchands comme fournisseurs des données les plus fiables.....</b>	<b>6</b>
i) 1000+ enfants nés de GPA bloqués pour cause de Covid-19 en Ukraine, Géorgie et Russie .....	6
ii) 10 000+ tentatives de GPA aux Etats-Unis annuellement avant la crise de la Covid-19.....	6
iii) Un marché estimé de 50 000+ enfants / an.....	6
L'avis de Juristes pour l'enfance .....	7
<b>QUESTION 4 : Accès à la santé, à l'éducation, aide juridique : la GPA, une situation à risque pour l'enfant sur le plan sanitaire et juridique.....</b>	<b>7</b>
(I) Toute GPA expose l'enfant à d'importants risques sanitaires et la Covid aggrave la situation .....	7
(II) Les enfants nés de GPA exclus de tout cadre protecteur, comme celui de l'adoption.....	8
L'avis de Juristes pour l'enfance .....	8
<b>QUESTION 5 : Quelles solutions mettre en place ? : La société civile internationale et son appel à interdire la GPA .....</b>	<b>9</b>
L'avis de Juristes pour l'enfance .....	9
<b>QUESTION 6 : Des cadres juridiques défailants : l'interdit de la GPA comme seule mesure efficace pour protéger l'enfant.....</b>	<b>10</b>
I) L'impossible régulation de la GPA commerciale amplifie les atteintes aux droits des enfants .....	10
II) Le glissement vers la GPA commerciale au Canada et au Royaume-Uni .....	11
L'avis de Juristes pour l'enfance .....	11
<b>QUESTION 7 : Plan d'action en période de Covid-19 : l'absence de politique – avant ou pendant la Covid-19 – en faveur des enfants nés de GPA .....</b>	<b>11</b>
L'avis de Juristes pour l'enfance .....	12

## QUESTION 1 : LES IMPACTS DE LA CRISE COVID-19 : UNE AGGRAVATION DE LA SITUATION DES ENFANTS NÉS DE GESTATIONS POUR AUTRUI (GPA)

### (I) LA GPA COMMERCIALE TRAITE LES ENFANTS COMME DES OBJETS MARCHANDS

Comme votre *Rapporteur spécial* l'a constaté, la GPA commerciale répond aux trois critères de la vente d'enfants : paiement, transfert de l'enfant et échange de l'enfant contre argent<sup>1</sup>. Votre *Rapporteur spécial* observe pourtant qu'il n'y a pas de « droit à avoir un enfant » car l'enfant n'est « ni un bien ni un service qu'un Etat peut garantir ou fournir, mais un être humain doté de droits »<sup>2</sup>. La GPA méconnaît ainsi l'intérêt supérieur de l'enfant tout comme son statut de sujet de droit.

Le tourisme procréatif de la GPA joue sur les différences de cadre légal et sur les écarts de salaire entre pays. Les clients proviennent principalement des pays développés (Etats-Unis, Australie, Chine, Europe), tandis que les mères porteuses proviennent de pays en voie de développement ou en guerre (Ukraine, Géorgie, Thaïlande, Russie, Inde), à l'exception d'une offre premium bien plus chère aux Etats-Unis<sup>3</sup>. En Ukraine les prix de la GPA débutent à 30 000+ € / nouveau-né<sup>4</sup>, alors qu'il faut compter plus de 100 000+ \$ / nouveau-né aux Etats-Unis<sup>5</sup>. Des comparateurs en lignes orientent les clients vers les différents pays et cliniques de GPA en fonction des prestations attendues<sup>6</sup>.

### (II) A CAUSE DE LA COVID-19, LES NOUVEAU-NÉS SONT « STOCKES » EN ATTENDANT LEUR LIVRAISON

La GPA internationale fonctionne normalement à flux tendu : les enfants sont récupérés par les commanditaires dès la naissance. Cette situation est voulue pour éviter un attachement supplémentaire entre la mère porteuse et le nouveau-né. La fermeture des frontières a donc désorganisé le secteur, les clients ne pouvant plus « récupérer » les enfants à la naissance alors que les grossesses sont en cours<sup>7</sup>.

Un « stockage » des enfants a été mis en place en urgence, avec deux stratégies :

(a) **L'enfant gardé par la mère porteuse** : il conserve le lien qui l'unit depuis la grossesse à sa mère porteuse et reste dans un environnement familial. Cette solution a été adoptée aux Etats-Unis<sup>8</sup> et dans certains cas en Ukraine<sup>9</sup>. Pour les clients de GPA, cette solution n'est pas satisfaisante car les liens mutuels entre la mère porteuse et l'enfant se sont renforcés. De plus, il s'est agi parfois d'une solution imposée à la mère porteuse, ce qui entraînait nécessairement des répercussions négatives pour l'enfant.

<sup>1</sup> [https://www.un.org/en/ga/search/view\\_doc.asp?symbol=A/HRC/37/60](https://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/HRC/37/60), §43 - 51

<sup>2</sup> [https://www.un.org/en/ga/search/view\\_doc.asp?symbol=A/HRC/37/60](https://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/HRC/37/60), §63

<sup>3</sup> <https://www.juristespourlenfance.com/2020/04/22/covid-19-comment-la-fermeture-des-frontieres-perturbe-lindustrie-de-la-gpa/>

<sup>4</sup> Pour la clinique Feskov : <https://www.mother-surrogate.com/surrogate-motherhood.html>

<sup>5</sup> <https://babygest.com/en/united-states/>

<sup>6</sup> <https://babygest.com/en/surrogacy-abroad/>

<sup>7</sup> <https://www.nytimes.com/2020/05/16/world/europe/ukraine-coronavirus-surrogate-babies.html>

<sup>8</sup> <https://www.theguardian.com/lifeandstyle/2020/may/14/surrogates-baby-coronavirus-lockdown-parents-surrogacy>

<sup>9</sup> <https://www.opendemocracy.net/en/odr/ukraines-surrogate-mothers-struggle-under-quarantine/>

(b) **L'enfant pris en charge par les intermédiaires marchands**, via des solutions de babysitting. Cette solution a été appliquée en Ukraine<sup>10</sup> et en Géorgie<sup>11</sup>. La clinique ukrainienne BioTexCom a publié une vidéo montrant une cinquantaine de nouveau-nés rassemblés dans le hall d'un hôtel<sup>12</sup>. Cette vidéo rappelle les « baby-farms » en Thaïlande évoquées par votre *Rapporteur Spécial*<sup>13</sup>.

---

## L'AVIS DE JURISTES POUR L'ENFANCE

1. La crise de la Covid-19 a rendu visible la réification systématique des enfants nés de GPA. Nous invitons le *Rapporteur spécial* à dénoncer la GPA au nom de l'interdit de la vente d'enfants.

## QUESTION 2 : LES MESURES MISES EN PLACE DANS LES ETATS : DES POLITIQUES EN FAVEUR DES CLIENTS ET IGNORANT L'INTERET DES ENFANTS

---

### (I) LES MESURES DES ETATS CLIENTS DE GPA INTERNATIONALES

Les couples commanditaires de GPA internationales ont interpellé les Etats dont ils sont ressortissants à partir d'avril 2020. En effet, dans un contexte de fermeture des frontières, l'accès à un pays étranger nécessite l'obtention d'un laissez-passer<sup>14</sup>.

Durant la crise sanitaire, le régime appliqué aux situations de GPA s'est calqué généralement sur celui appliqué aux procédures de réunification familiale ou d'adoption, i.e. la suspension des procédures pour les non-résidents de l'Etat (notamment en France<sup>15 16</sup>). Les autorités ont aussi pu publier des communiqués rappelant la recommandation de ne pas procéder à des GPA internationales en Ukraine (pour l'Espagne<sup>17</sup>).

Dans la plupart des pays, les couples se sont adressés aux affaires étrangères de leur pays et de celui où la GPA a lieu, aboutissant parfois à leur admission sur les territoires concernés (transit en voiture ou avion par un pays aux frontières restées ouvertes<sup>18</sup> et/ou solutions diplomatiques informelles<sup>19</sup>).

---

<sup>10</sup> <https://biotexcom.com/the-cost-of-maintaining-a-child-decreased-from-50-euros-to-25/>

<sup>11</sup> <https://eurasianet.org/parents-struggle-to-reach-newborn-surrogates-in-georgia>

<sup>12</sup> [https://www.youtube.com/watch?v=xPdRx\\_L96CO&list=PL4Q8twX\\_alivtFC53bQ8Lh35Zzn-nFprx&index=4&t=0s](https://www.youtube.com/watch?v=xPdRx_L96CO&list=PL4Q8twX_alivtFC53bQ8Lh35Zzn-nFprx&index=4&t=0s)

<sup>13</sup> [https://www.un.org/en/ga/search/view\\_doc.asp?symbol=A/HRC/37/60](https://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/HRC/37/60), §29

<sup>14</sup> <https://www.leparisien.fr/societe/confinement-l-appel-a-l-aide-d-une-normande-dont-le-bebe-doit-naitre-par-GPA-en-ukraine-14-04-2020-8299311.php>

<sup>15</sup> <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/le-ministere-et-son-reseau/actualites-du-ministere/informations-coronavirus-covid-19/coronavirus-declarations-et-communiqués/article/covid-19-ukraine-q-r-extrait-du-point-de-presse-24-04-20>

<sup>16</sup> <https://clavin-richard.com/le-conseil-detat-refuse-de-contraindre-letat-francais-a-permettre-a-ses-nationaux-de-retrouver-leurs-enfants-nes-de-GPA-en-ukraine/>

<sup>17</sup>

[http://www.exteriores.gob.es/Portal/en/SalaDePrensa/NotasdePrensa/Paginas/2020\\_NOTAS\\_P/20200325\\_NOTA033.aspx](http://www.exteriores.gob.es/Portal/en/SalaDePrensa/NotasdePrensa/Paginas/2020_NOTAS_P/20200325_NOTA033.aspx)

<sup>18</sup> <https://www.euronews.com/2020/05/19/incredibly-stressful-uk-mother-on-being-stuck-in-ukraine-with-surrogate-newborn>

<sup>19</sup> <https://www.leparisien.fr/societe/malgre-le-confinement-sophie-a-pu-voir-son-bebe-ne-d-une-GPA-en-ukraine-11-06-2020-8333610.php>

**L'action des Etats dont les ressortissants sont clients de GPA internationales s'est donc centrée sur les couples clients, et non sur l'intérêt des enfants.**

---

## (II) LES MESURES DES ETATS PRODUCTEURS DE GPA INTERNATIONALES

Du côté des Etats producteurs, les réactions étaient plus ambivalentes :

(a) **Les clients de GPA ont pu entrer sur le territoire** de certains pays producteurs profitant d'une interprétation extensive du concept de famille. Aux Etats-Unis, le décret présidentiel du 17 mars 2020 permet à tout étranger non-résident, parent ou le tuteur légal d'un citoyen américain, de se déplacer en dépit de l'interdiction de voyager<sup>20</sup>. Selon les Etats<sup>21</sup>, la filiation de l'enfant à l'égard des commanditaires est établie avant ou après la naissance. Cependant dans la majorité des cas, il semble que les clients de GPA ont été en mesure d'entrer dans l'Etat où la GPA a eu lieu.

Au Canada, l'interdiction de voyager pose une exception pour les proches immédiats d'un citoyen canadien. L'enfant naissant au Canada se voit accorder la nationalité canadienne, et les commanditaires ont généralement pu entrer dans ce pays<sup>22</sup>.

(b) **D'autres pays, comme l'Ukraine, ont maintenu l'interdiction de déplacement** à l'égard des couples commanditaires étrangers, notamment parce que le lien de filiation avec les clients de GPA est créé après la naissance. La pression des couples étrangers, de médias et de cliniques, ainsi que l'intervention de la défenseuse des droits Lyudmila Denisova a conduit à l'admission progressive sur le territoire des couples étrangers<sup>23</sup>.

**En revanche, aucune mesure n'a été mise en place par les Etats producteurs de GPA internationales pour assurer la sécurité ou les soins des enfants nouveau-nés.**

---

### L'AVIS DE JURISTES POUR L'ENFANCE

2. Juristes pour l'enfance déplore qu'aucun Etat - dont les ressortissants étaient clients ou producteurs de GPA – ne s'est assuré de la sécurité et de la santé des enfants nés de GPA pendant la période de Covid. Nous invitons le *Rapporteur spécial* à demander aux Etats d'assumer leur responsabilité à l'égard des enfants nés de GPA et à ne pas les abandonner aux intermédiaires marchands.

---

<sup>20</sup> <https://www.iflg.net/informations-sur-le-coronavirus-covid-19-pour-les-parents-dintention-meres-porteuses-donneurs-programmes-dappariement-de-tiers/?lang=fr>

<sup>21</sup> <https://www.creativefamilyconnections.com/us-surrogacy-law-map/et> Arrêt du Tribunal fédéral suisse du 14 septembre 2015, n° 5A\_443/2014, §6.6

Traduit dans l'ouvrage GPA, dire oui ou dire non de Frison-Roche éd. Dalloz 11/2018 (URL :

<https://www.boutique-dalloz.fr/gpa-dire-oui-ou-dire-non-p.html> )

<sup>22</sup> <https://acitylawfirm.com/coronavirus-and-international-surrogacy-your-baby-is-due-to-be-born-and-you-are-affected-by-the-travel-ban-what-can-you-do/>

<sup>23</sup> <https://www.seattletimes.com/seattle-news/health/foreigners-allowed-into-ukraine-to-get-surrogate-born-babies/>

### QUESTION 3 : RECUEILLIR LES DONNEES DES ATTEINTES AUX ENFANTS : LES INTERMEDIAIRES MARCHANDS COMME FOURNISSEURS DES DONNEES LES PLUS FIABLES

#### I) 1000+ ENFANTS NES DE GPA BLOQUES POUR CAUSE DE COVID-19 EN UKRAINE, GEORGIE ET RUSSIE

Il n'existe pas de statistiques officielles sur le nombre d'enfants concernés par la fermeture des frontières. D'après le New York Times, plus de 100 enfants seraient actuellement « stockés » en Ukraine et plus de 1 000 enfants devraient être concernés avant la fin de la crise<sup>24</sup>. Le marché ukrainien de la GPA est d'ailleurs estimé à 1 000 – 2 000 enfants / an<sup>25</sup>. En Géorgie, des récits évoquent une trentaine de nouveau-nés « stockés » uniquement pour la *Chachava Clinic* à cause de la fermeture des frontières<sup>26</sup>. En Russie, au moins 5 enfants nés de GPA pour des clients chinois seraient bloqués à l'hôpital n°17 de St Pétersbourg<sup>27</sup>.

#### II) 10 000+ TENTATIVES DE GPA AUX ETATS-UNIS ANNUELLEMENT AVANT LA CRISE DE LA COVID-19

Aux Etats-Unis, d'après les données publiques de l'agence fédérale CDC, 4,2% des 284 385 actes de procréation assistée (ART) réalisés en 2017 étaient des GPA<sup>28</sup>. Cela représenterait plus de 10 000+ tentatives de GPA (domestiques et internationales) par an.

Ainsi le nombre d'enfants nés de GPA et concernés par le confinement (qui touche aussi les GPA domestiques, car les déplacements entre les Etats se sont compliqués) se chiffre en milliers aux Etats-Unis pour l'année 2020<sup>29</sup>.

#### III) UN MARCHÉ ESTIME DE 50 000+ ENFANTS / AN

Des études de marché estiment au niveau mondial l'ampleur du business de la GPA. *Global Market Insights* a publié en 2019 une étude regroupant les données de 13 cliniques de GPA différentes dans 16 pays pour conclure que la GPA représente un marché de 5,5 Milliard de dollars en 2018<sup>30</sup>.

Compte-tenu du prix moyen d'une GPA selon les pays, on peut conclure que plus de 60 000 enfants seraient nés de GPA en 2018. (Rappelons qu'avant la fermeture du marché indien en 2015 aux couples étrangers, plus de 25 000 enfants y seraient nés de GPA<sup>31</sup>).

<sup>24</sup> <https://www.nytimes.com/2020/05/16/world/europe/ukraine-coronavirus-surrogate-babies.html>

<sup>25</sup> <https://www.laender-analysen.de/ukraine-analysen/211/leihmutterchaft-in-der-ukraine-aufstieg-und-fall-eines-lukrativen-internationalen-marktes/> (traduction : <http://claradoc.GPA.free.fr/doc/950.pdf>)

<sup>26</sup> <https://eurasianet.org/parents-struggle-to-reach-newborn-surrogates-in-georgia>

<sup>27</sup> [http://www.nq.ru/economics/2020-05-26/1\\_7870\\_motherhood.html](http://www.nq.ru/economics/2020-05-26/1_7870_motherhood.html) et

<https://www.fontanka.ru/2020/06/04/69295285/>

<sup>28</sup> <ftp://ftp.cdc.gov/pub/Publications/art/ART-2017-Clinic-Report-Full.pdf> p.23

<sup>29</sup> <https://www.theguardian.com/lifeandstyle/2020/jun/14/family-planning-how-covid-19-has-affected-all-steps-of-surrogacy>

<sup>30</sup> <https://www.gminsights.com/industry-analysis/surrogacy-market>

<sup>31</sup> Rozée, Virginie, Sayeed Unisa, et Élise de La Rochebrochard. « La gestation pour autrui en Inde », *Population & Sociétés*, vol. 537, no. 9, 2016, pp. 1-4. ; URL : <https://www.cairn.info/revue-population-et-societes-2016-9-page-1.htm#>

En regroupant l'ensemble des informations, l'estimation de **1 000 – 10 000 enfants nés de GPA** dans le monde au 1<sup>er</sup> semestre 2020 et « en attente de livraison » pour cause de Covid-19 semble être une fourchette basse.

---

#### L'AVIS DE JURISTES POUR L'ENFANCE

3. Un grand nombre des **données concernant les enfants nés de GPA proviennent des intermédiaires marchands**. Nous invitons le *Rapporteur spécial* à mettre en place une base de données mondiale sur la GPA alimentée par les parquets nationaux et les délégués aux droits des enfants pour pouvoir identifier et quantifier les victimes – enfants et mères porteuses - de GPA.

### QUESTION 4 : ACCES A LA SANTE, A L'EDUCATION, AIDE JURIDIQUE : LA GPA, UNE SITUATION A RISQUE POUR L'ENFANT SUR LE PLAN SANITAIRE ET JURIDIQUE

---

#### (I) TOUTE GPA EXPOSE L'ENFANT A D'IMPORTANTES RISQUES SANITAIRES ET LA COVID AGGRAVE LA SITUATION

L'écart entre les connaissances scientifiques sur le développement des enfants et la pratique de la GPA est saisissant. **La séparation d'un enfant de sa mère (porteuse) qu'organise la GPA est en effet reconnue comme un facteur de risque**. Une étude sur plus de 2000 familles a montré que la simple séparation d'un enfant en bas âge avec sa mère pendant une semaine ou plus se traduit par une modification de long-terme de son comportement, avec plus d'agressivité<sup>32</sup>. Dans le *London Journal of Primary Care*, R. Winston et R. Chicot estiment ainsi :

*“there is increasing evidence from the fields of development psychology, neurobiology and animal epigenetic studies that neglect, parental inconsistency and a lack of love can lead to long-term mental health problems as well as to reduced overall potential and happiness”<sup>33</sup>.*

Le risque pour l'enfant se situe aussi en amont pendant la grossesse. Un consensus scientifique s'est établi sur l'importance du continuum entre la grossesse et les premières années de vie de l'enfant pour son développement<sup>34</sup>. Le neuropsychiatre Boris Cyrulnik indique que le stress d'une mère pendant la grossesse, lié à l'isolement ou la précarité va provoquer des altérations cérébrales chez le nouveau-né qui peuvent s'installer durablement si l'on ne fait rien<sup>35</sup>. Or, l'environnement difficile dans lequel évoluent les mères porteuses correspond en de nombreux points aux risques cités. Sans parler du stress lié à l'obligation pour la mère porteuse de se plier à des règles strictes définies par les commanditaires et/ou l'agence.

**Ces risques sont passés sous silence dans les GPA alors qu'ils sont pris en compte dans tout autre contexte.**

---

<sup>32</sup> <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC3115616/>

<sup>33</sup> <https://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/17571472.2015.1133012?src=recsys>

<sup>34</sup> « What goes on between parents and babies during pregnancy is important and what goes on in delivery rooms and the early days at home is important too », URL :

<https://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/02646838.2013.830383?scroll=top&needAccess=true>

<sup>35</sup> Le neuropsychiatre Boris Cyrulnik préside la commission des 1000 jours, URL :

<https://www.lesechos.fr/politique-societe/societe/enfance-tout-se-joue-dans-les-1-000-premiers-jours-1147715>



La crise de la Covid-19 aggrave les risques auxquels l'enfant est exposé : séparation à la naissance avec sa mère porteuse, privation d'un cadre stable, soins inappropriés, carence affective, etc... et ce pendant une longue période. Pourtant ces risques ne sont pas le fait de la Covid-19, mais du contrat passé entre la mère porteuse, l'agence et ceux qui ont commandé ces enfants<sup>36</sup>.

Enfin, **ni les clients (qui sont à l'étranger), ni les services de protection de l'enfance ne contrôlent la qualité des soins** apportés aux enfants. Ces soins ont en majorité été prodigués par la structure qui a organisé la GPA, intermédiaire à but lucratif du contrat, qui emploie des infirmiers soumis pendant la crise à des rythmes de travail importants voir excessifs<sup>37</sup>.

---

## (II) LES ENFANTS NES DE GPA EXCLUS DE TOUT CADRE PROTECTEUR, COMME CELUI DE L'ADOPTION

Les efforts de la communauté internationale dans les dernières années pour protéger les enfants des intérêts financiers et commerciaux en matière d'adoption internationale s'avèrent totalement inefficaces face aux contrats de GPA.

La crise de la Covid-19 souligne à quel point les droits des enfants sont atteints dans les situations de GPA, notamment internationales. Ce sont bien les contrats de GPA qui font obstacle à la mise en place de cadres protecteurs identiques à ceux de l'adoption. En 2015, les juges du Tribunal Fédéral Suisse ont comparé la GPA internationale à un contournement du droit de l'adoption<sup>38</sup> pour insister sur l'absence de mécanismes protecteurs de l'enfant<sup>39</sup>.

En 2017, la CEDH a reconnu qu'il était dans l'intérêt d'un enfant né de GPA âgé de 6 mois d'être placé dans le circuit de l'adoption, plutôt que de vivre avec les parents d'intention. Dans cette affaire *Paradiso*, les ressortissants italiens avaient eu recours à une GPA parce qu'ils n'étaient plus éligibles à l'adoption<sup>40</sup>. La CEDH conclut que l'adoption est là pour protéger les enfants :

« En effet, la Cour juge légitime au regard de l'article 8 § 2 la volonté des autorités italiennes de réaffirmer **la compétence exclusive de l'État pour reconnaître un lien de filiation** – et ce uniquement en cas de lien biologique ou d'adoption régulière – **dans le but de préserver les enfants.** »<sup>41</sup>

---

## L'AVIS DE JURISTES POUR L'ENFANCE

4. La GPA est une grave menace pour le développement et la sécurité des enfants. Nous invitons le *Rapporteur spécial* à réaffirmer que la vente d'enfants ne porte pas seulement atteinte aux « principes » du droit international, mais est concrètement préjudiciable aux enfants.

---

<sup>36</sup> <https://fr.aleteia.org/2020/05/14/le-covid-19-nest-pour-rien-dans-labandon-des-enfants-nes-de-gpa/>

<sup>37</sup> <https://www.marieclaire.com/health-fitness/a32433196/surrogacy-covid-19-ukraine/>

<sup>38</sup> Arrêt du Tribunal fédéral suisse du 14 septembre 2015, n° 5A\_443/2014, §6.6

Traduit dans l'ouvrage *GPA, dire oui ou dire non* de Frison-Roche éd. Dalloz 11/2018 (URL : <https://www.boutique-dalloz.fr/gpa-dire-oui-ou-dire-non-p.html> )

<sup>39</sup> Arrêt du Tribunal fédéral suisse du 14 septembre 2015, n° 5A\_443/2014, §6.7

Traduit dans l'ouvrage *GPA, dire oui ou dire non* de Frison-Roche éd. Dalloz 11/2018 (URL : <https://www.boutique-dalloz.fr/gpa-dire-oui-ou-dire-non-p.html> )

<sup>40</sup> Arrêt Grande Chambre de la CEDH, affaire *Paradiso et Campanelli c. Italie*, le 24 janvier 2017 (requête n°25358/12), §10 URL : [https://hudoc.echr.coe.int/eng/#{%22itemid%22:\[%22001-170867%22\]}](https://hudoc.echr.coe.int/eng/#{%22itemid%22:[%22001-170867%22]})

<sup>41</sup> Arrêt Grande Chambre de la CEDH, affaire *Paradiso et Campanelli c. Italie*, le 24 janvier 2017 (requête n°25358/12), §177 URL : [https://hudoc.echr.coe.int/eng/#{%22itemid%22:\[%22001-170867%22\]}](https://hudoc.echr.coe.int/eng/#{%22itemid%22:[%22001-170867%22]})

5. Les risques sanitaires des enfants nés de GPA ne sont pas reconnus. Nous invitons le *Rapporteur spécial* à rappeler aux Etats qu'ils doivent assurer la même protection à tous les enfants nés sur leur sol.
6. L'enfant issu de la GPA est exclu du cadre protecteur de l'adoption internationale. Nous invitons le *Rapporteur spécial* à demander aux États de ne pas laisser les garanties assurées aux enfants en matière d'adoption internationale contournées du fait de leur complaisance à l'égard de la GPA.

## QUESTION 5 : QUELLES SOLUTIONS METTRE EN PLACE ? : LA SOCIETE CIVILE INTERNATIONALE ET SON APPEL A INTERDIRE LA GPA

La solitude des enfants nés de GPA, notamment médiatisée par le scandale de la vidéo de la clinique ukrainienne Biotexcom, a choqué l'opinion publique de nombreux Etats. Pourtant des acteurs du secteur ont accru leur lobbying pour que les Etats qui ne reconnaissent pas la GPA avalisent les situations créées à l'étranger, en permettant aux clients de GPA de se rendre à l'étranger pour récupérer les nouveau-nés. Certains vont jusqu'à souhaiter que les pays restreignant ou interdisant la GPA importent le modèle de la GPA commerciale<sup>42</sup>.

A l'opposé, des acteurs locaux comme internationaux ont appelé à l'abolition de l'exploitation reproductive des femmes. Le commissaire du président ukrainien aux droits de l'enfant, Nikolai Kuleba, s'est effaré de ce que « *l'Ukraine devient un supermarché international en ligne pour les bébés* »<sup>43</sup> et a appelé à l'interdiction totale de la GPA dans son pays. Les évêques catholiques ukrainiens se sont également indignés :

« *Une telle démonstration de mépris pour la personne humaine et sa dignité, rendue possible par la légalisation de la maternité de substitution, est inacceptable* »<sup>44</sup>.

Au niveau international, un communiqué de 200 associations féministes du monde demande l'interdiction de l'exploitation reproductive, relevant que :

« *Cette situation a mis en lumière le système inhumain créé par le développement du tourisme reproductif. [...]. La situation actuelle en Ukraine a conduit à une exploitation massive de femmes appauvries et souligne la nécessité de renforcer la protection des droits des femmes.* »

<sup>45</sup>

---

### L'AVIS DE JURISTES POUR L'ENFANCE

7. Comme nous l'avons dit dès le mois de mai 2020<sup>46</sup>, nous invitons le *Rapporteur spécial* à appeler à la fermeture de toutes les cliniques, agences et sociétés spécialisées dans le GPA, et à la saisie de leurs biens en vue de la création de fondations destinées à venir en aide aux enfants (orphelinats, organismes d'aide à des mères en détresse, organismes de parrainage d'enfants et de soutien aux familles).

<sup>42</sup> <https://www.lawsociety.ie/gazette/top-stories/ukraine-images-spark-new-surrogacy-law-calls/>

<sup>43</sup> <https://www.facebook.com/KulebaMykola/videos/236304637806283/>

<sup>44</sup> <https://www.vaticannews.va/fr/eglise/news/2020-05/appel-eveques-ukraine-contre-gpa.html>

<sup>45</sup> <http://abolition-ms.org/nos-actions-fr/200-organisations-feministes-demandent-linterdiction-de-la-maternite-de-substitution-en-ukraine/>

<sup>46</sup> <https://www.juristespourl'enfance.com/2020/05/19/scandale-des-bebes-ukrainiens-quelles-solutions-pour-les-enfants/>

8. Nous invitons le *Rapporteur spécial* à soutenir et promouvoir l'adoption d'une convention internationale prohibant la GPA.

## QUESTION 6 : DES CADRES JURIDIQUES DEFILLANTS : L'INTERDIT DE LA GPA COMME SEULE MESURE EFFICACE POUR PROTEGER L'ENFANT

### I) L'IMPOSSIBLE REGULATION DE LA GPA COMMERCIALE AMPLIFIE LES ATTEINTES AUX DROITS DES ENFANTS

Dans les pays qui autorisent la GPA commerciale, différentes tentatives de régulation ont été mises en place. Les témoignages et récits montrent que ces régulations sont inefficaces. L'Etat – ou toute autorité de contrôle – est en effet volontairement tenu à l'écart des contrats de GPA<sup>47</sup> qui sont des contrats de droit privé ou une forme « *d'adoption privée fondée sur une relation contractuelle entre les parties* »<sup>48</sup>. Par conséquent, l'Etat n'intervient qu'*a posteriori* si une des parties (clients, intermédiaires financiers ou mère porteuse) dénonce le contrat.

L'exclusion du contrôle de l'État est renforcée dans les GPA internationales. L'enfant subit le contournement des règles locales de GPA, avec des atteintes supplémentaires comme :

- Abandon d'enfant nés de GPA par les clients, comme dans l'affaire du *Baby Gammy* en 2014<sup>49</sup>
- Erreurs dans le patrimoine génétique utilisé, comme dans *l'affaire Paradiso* de la CEDH cité ci-dessus<sup>50</sup>
- Récits récurrents de gestation en contravention avec la législation locale en Ukraine<sup>51</sup>, en Thaïlande<sup>52</sup> ou au Cambodge<sup>53</sup>
- Sélection par le sexe des embryons hors du cadre légal.<sup>54</sup>

**Ces pratiques abusives ne peuvent pas être séparées des pratiques légales, mais les accompagnent au contraire.** Les abus concernent les Etats qui ont autorisé la GPA (Ukraine, Russie<sup>55</sup>, Géorgie) et sont pratiqués par des cliniques reconnues (« Biotexcom »<sup>56</sup> ou « Lotus »<sup>57</sup>).

---

<sup>47</sup> GPA, *dire oui ou dire non* de Frison-Roche éd. Dalloz 11/2018 (URL : <https://www.boutique-dalloz.fr/gpa-dire-oui-ou-dire-non-p.html> )

<sup>48</sup> Arrêt Grande Chambre de la CEDH, affaire Paradiso et Campanelli c. Italie, le 24 janvier 2017 (requête n°25358/12), §202 URL : <https://hudoc.echr.coe.int/eng/#%22itemid%22:%22001-170867%22%22%7D>

<sup>49</sup> <https://www.mamamia.com.au/where-is-baby-gammy-now/>

<sup>50</sup> Arrêt Grande Chambre de la CEDH, affaire Paradiso et Campanelli c. Italie, le 24 janvier 2017 (requête n°25358/12), §30 URL : <https://hudoc.echr.coe.int/eng/#%22itemid%22:%22001-170867%22%22%7D>

<sup>51</sup> <https://www.occrp.org/en/daily/12226-ukrainian-police-in-baby-mill-bust>

<sup>52</sup> <https://www.aseanconomist.com/thailand-to-probe-chinese-surrogate-gangs/>

<https://www.bangkokpost.com/thailand/general/1926532/surrogacy-gang-arrests-increase-to-22-say-police>

<sup>53</sup> <https://www.bangkokpost.com/thailand/general/1926532/surrogacy-gang-arrests-increase-to-22-say-police>

<sup>54</sup> <https://www.fontanka.ru/2020/06/04/69295285/>

<sup>55</sup> <https://www.fontanka.ru/2020/06/04/69295285/>

<https://www.vesti.ru/videos/show/vid/824094/>

<sup>56</sup> <https://www.theguardian.com/world/2020/jun/15/the-stranded-babies-of-kyiv-and-the-women-who-give-birth-for-money>

<sup>57</sup> <https://www.abc.net.au/news/2019-08-21/australian-parents-warn-about-ukraine-surrogacy-lotus/11426396>

---

## II) LE GLISSEMENT VERS LA GPA COMMERCIALE AU CANADA ET AU ROYAUME-UNI

L'actualité récente témoigne d'un glissement, dans les pays qui l'ont autorisée, de la GPA non commerciale vers la GPA commerciale.

**Au Canada**, une enquête du média CBC News a ainsi mis en évidence la lucrativité des GPA prétendument non commerciales pour les agences et cliniques, ainsi que l'extorsion de frais injustifiés par les nécessités de la grossesse aux clients de GPA (jusqu'à \$2,000 par mois de « remboursement de frais » uniquement pour la mère porteuse)<sup>58</sup>. L'enquête souligne également les pressions subies par les mères porteuses pour enchaîner les grossesses au péril de leur santé<sup>59</sup>.

**Au Royaume-Uni**, pays qui organise la GPA non commerciale, un arrêt de la Cour Suprême du 1<sup>er</sup> avril 2020 a avalisé le recours à une GPA commerciale.<sup>60</sup> La Cour a permis à la plaignante - victime d'une erreur médicale provoquant son infertilité - de se voir rembourser par le système de santé public britannique son recours à une GPA commerciale aux Etats-Unis. La Cour dessine en creux l'échec du système britannique de GPA non commerciale :

*« There is nothing to stop agencies based abroad from helping to make surrogacy arrangements on a commercial basis abroad. Nor is there anything to stop commissioning parents and surrogate mothers from making their arrangements directly, either here or abroad, even on a commercial basis. The Review for Health Ministers of Current Arrangements for Payments and Regulation, chaired by Professor Margaret Brazier (1998) (Cm 4068), recommended that payments to the surrogate mother be expressly limited to expenses occasioned by the pregnancy; but this has not been implemented. Agreements for such payments are, of course, unenforceable and could result in the refusal of a parental order. As seen above, however, that is highly unlikely.»<sup>61</sup>*

---

### L'AVIS DE JURISTES POUR L'ENFANCE

9. La proposition d'une GPA régulée s'avère intenable tant en principe (l'enfant reste l'objet d'un contrat qui organise en outre l'emprise sur une mère porteuse) que dans les faits. Nous invitons le *Rapporteur spécial* à dénoncer le glissement qui s'opère entre la GPA non commerciale et la GPA commerciale, et à promouvoir l'interdiction de toutes les formes de GPA, seule à même de remplir les objectifs 5.3, 8.7 et 16.2 5 ODD.

### QUESTION 7 : PLAN D'ACTION EN PERIODE DE COVID-19 : L'ABSENCE DE POLITIQUE – AVANT OU PENDANT LA COVID-19 – EN FAVEUR DES ENFANTS NES DE GPA

**Ce sont les intermédiaires marchands qui ont assuré la prise en charge des enfants pendant la crise du Covid, tandis que les services de protection de l'enfance ont été tenus à l'écart.** Leur intervention est pourtant possible : dans l'affaire Paradiso de la CEDH (cité en question 4), les services de protection de l'enfance italiens ont placé l'enfant en famille d'accueil sous la protection de l'adoption.

Le traitement qu'ont subi les nourrissons pendant la crise sanitaire pourrait engendrer de séquelles voire des handicaps (cf. question 4) et / ou être cause d'abandon. Or, l'abandon d'enfant né d'une GPA

---

<sup>58</sup> <https://www.cbc.ca/news/health/surrogacy-agencies-expenses-costs-oversight-canada-1.5476965?cmp=rss>

<sup>59</sup> <https://www.cbc.ca/news/health/pressure-to-have-multiple-babies-putting-surrogates-at-risk-1.5459957>,

<sup>60</sup> <https://www.bailii.org/uk/cases/UKSC/2020/14.html>

<sup>61</sup> <https://www.bailii.org/uk/cases/UKSC/2020/14.html>

par ses commanditaires, notamment pour cause de handicap, semble être le cas d'intervention le plus fréquent de la protection de l'enfance dans les pays « producteurs ».

Un reportage de la chaîne ABC News avait attiré l'attention sur le cas de Bridget<sup>62</sup>. Née d'une GPA commandée par un couple américain en Ukraine, cette enfant née prématurément avait connu de lourds soucis de santé et avait été en conséquence abandonnée par les commanditaires. Agée de maintenant 4 ans, Bridget poursuit son développement à Zaporizhzhya et a récemment rejoint le circuit classique de l'adoption<sup>63</sup>. Une nouvelle affaire qui rappelle celle du bébé Gammy, nouveau-né trisomique né de GPA en Thaïlande en 2014 et abandonné par le couple commanditaire australien qui avait en même temps récupéré sa sœur jumelle en bonne santé<sup>64</sup>.

Les témoignages sur la fréquence de ces cas étaient déjà alarmants avant la Covid : au moins 10 cas recensés par le commissaire aux droits de l'homme du Parlement ukrainien, Nikolai Kuleba<sup>65</sup>, en 2018. Il a encore été estimé que la moitié des nouveau-nés accueillis par les orphelinats de ce pays sont des laissés pour compte de contrats de GPA<sup>66</sup>.

---

#### L'AVIS DE JURISTES POUR L'ENFANCE

10. Il est alarmant que des pratiques d'abandon d'enfants se développent avec une telle fréquence avec les systèmes de GPA. La seule solution consiste en l'interdiction totale de la GPA, à laquelle nous invitons encore une fois le *Rapporteur spécial*.

---

<sup>62</sup> <https://www.youtube.com/watch?v=0euVSmfVcWc>

<sup>63</sup> <https://tsn.ua/ru/ukrayina/rodila-surrogatnaya-mat-v-zaporozhe-ischut-semyu-dlya-devochki-ot-kotoroy-otkazalis-biologicheskie-roditeli-iz-ssha-1560960.html>

<sup>64</sup> <https://www.mamamia.com.au/where-is-baby-gammy-now/>

<sup>65</sup> <https://www.youtube.com/watch?v=0euVSmfVcWc> 26 :07

<sup>66</sup> <https://www.facebook.com/migrantwomeneurope/videos/migrant-women-reality-watch-7-with-maria-dmytriyeva-gender-expert-and-feminist-a/255072419278499/> 14 :10